



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 septembre 2016  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 13 septembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Dans le cadre du soutien direct fourni à des groupes terroristes armés, dont sont désormais bien conscients les pays et les peuples du monde entier, Israël a procédé ces dernières semaines à une série d'agressions flagrantes contre le territoire syrien et les forces armées syriennes, à la suite de l'alliance stratégique qu'il a nouée avec des groupes terroristes armés, notamment le Front Nosra (Front de la conquête du Levant). Le Gouvernement syrien a avisé le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité des attaques israéliennes successives menées contre la Syrie.

Le matin du 13 septembre 2016, l'aviation militaire israélienne a attaqué des positions militaires syriennes, dans la province de Qouneïtra, pour soutenir des organisations terroristes qui étaient pilonnées par l'Armée arabe syrienne. Les forces de défense aériennes syriennes ont riposté et abattu un avion de combat israélien, à l'est de Qouneïtra, ainsi qu'un avion de reconnaissance à l'ouest de la localité de Saasaa dans la partie sud-ouest de Rif-Damas. Il est indéniable que cette nouvelle agression israélienne est une tentative désespérée de relever le moral des groupes terroristes, qui est au plus bas en raison des lourdes défaites et des pertes qu'ils ont subies à Qouneïtra et dans d'autres régions du pays. Cette agression fait partie également du soutien direct fourni par Israël aux attaques menées par le Front Nosra et les groupes terroristes qui lui sont associés contre des villages sans défense à Deraa et Qouneïtra.

Ces quatre dernières années, le Secrétaire général a constaté, dans les rapports qu'il a présentés au Conseil de sécurité, portant sur la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), les violations flagrantes commises par Israël de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974.

Israël coopère clairement avec les organisations terroristes au moyen de la fourniture d'armes et facilite les mouvements de leurs membres et les transferts d'armes et de matériel dans la bande occupée. Il a coopéré également avec elles lorsqu'elles ont pris le contrôle, en 2014, de positions des forces des Nations Unies le long de la ligne de séparation, en collusion avec le régime qatarien, et occupé des postes de la FNUOD. Le soutien d'Israël à des groupes terroristes armés présents



dans la zone de séparation, dans le Golan syrien occupé, n'a nullement faibli. Ce qui illustre avec le plus d'éclat l'alliance nouée entre Israël et le Front Nosra et d'autres organisations terroristes est le fait qu'Israël a soigné plus de 2 000 terroristes dans ses hôpitaux. Cette nouvelle agression israélienne révèle une fois de plus la solidité des liens qui existent entre Israël et des groupes terroristes en Syrie, au sujet desquels nous avons lancé des mises en garde, dans bon nombre de lettres adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité.

La Syrie demande instamment au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de prendre toutes les mesures prévues dans la Charte des Nations Unies pour sanctionner Israël et l'amener à cesser immédiatement son agression et à mettre un terme au soutien et à la protection qu'il accorde aux terroristes et groupes armés, d'autant que le Front Nosra figure sur la Liste des entités terroristes tenue par le Conseil de sécurité. Les membres du Conseil qui ont adopté la position de principe consistant à défendre Israël ne peuvent pas faire abstraction du danger que représente l'alliance forgée entre ce dernier et le Front Nosra, organisation terroriste devenue Front de la conquête du Levant, quelle que soit son appellation et quels qu'en soient les prétextes, tout aussi futiles les uns que les autres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Mounzer **Mounzer**

---